

Compte-rendu de la séance du 5 Mars 2021

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU, LIDDLE, THAUVIN.

Etait excusé :

Etait absent :

Le vendredi 5 Mars à 18 heures 30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Délibérations :

1/ Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la problématique salariale rencontrée pour le recrutement de l'agent technique retenu par la commission de recrutement. En effet, le personnel sélectionné fait face à une perte non négligeable sur salaire et demande donc la possibilité d'aligner son futur traitement au niveau de son salaire actuel.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'étudier la mise en place d'un complément de rémunération au titre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce mécanisme permet, sur décision du conseil municipal, d'allouer une indemnité forfaitaire mensuelle accompagnée en fonction des résultats de l'agent d'un complément annuel.

Le conseil municipal, après avoir discuté de plusieurs options financières, accepte à l'unanimité la mise en place de ce régime indemnitaire pour le recrutement de l'agent du service technique, avec un plafond mensuel fixé à 300,00 euros,

Par soucis d'équité, et compte tenu d'une part de l'ancienneté de la secrétaire de mairie, et, d'autre part de la qualité de son travail, le conseil municipal décide d'accorder également cette indemnité au poste d'agent administratif.

2/ Après avoir commenté le projet de modification des statuts de la communauté de communes Loches Sud Touraine, le conseil municipal à 7 voix contre et 4 abstentions, émet un avis défavorable au texte présenté, en raison du transfert de la compétence de la création des aires des gens du voyage de la commune à la communauté de communes.

Informations :

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les enquêtes publiques préalables à l'aliénation du CR 106 à La Quenardière et d'une partie du CR 92 aux Ragots, sont terminées et que le rapport du commissaire enquêteur sera soumis à leur avis lors de la prochaine réunion.

Mairie de **BOUSSAY**

- Il fait le point sur les demandes de subventions en cours, avec modification de l'objet de la demande DETR qui passe de l'achat de matériel de restauration (non éligible) aux travaux de mise en place d'une pompe à chaleur pour le bâtiment de la mairie. Il propose par ailleurs de déposer une nouvelle demande de subvention au titre des amendes de police pour l'installation d'un ralentisseur en descendant de la Croix Gillette et pour l'acquisition d'un radar pédagogique mobile. Ce point sera examiné lors du vote du budget.
- Il annonce que la subvention départementale pour le sentier de peintre est définitivement accordée, à hauteur de 80% du montant total, soit 3 574,00 euros.
- En ce qui concerne la voie verte, l'équipe municipale précédente avait décidé de créer un parking à Humeau et une sortie aux Varennes. Après discussion, il est proposé d'attendre l'ouverture effective de la voie avant de conduire ou réviser ces travaux d'aménagement.
- Monsieur le Maire donne des explications sur le non renouvellement du contrat de ruralité et la fermeture annoncée d'une classe du RPI à la rentrée 2021, et donne des informations sur les démarches en cours.
- Il fait ensuite part de la démission pour raison de santé, de Madame Auconie, notre Députée, indiquant par là même que des élections législatives vont avoir lieu certainement en juin.

Messieurs Dupuis et Chaboisson, font le compte-rendu de la réunion du vote du budget du SMAEP, mentionnant notamment la continuité des travaux de changement de canalisations polluantes.

Monsieur Vignaud fait le point de la réunion du comité de pilotage chargé des travaux du passage de la redevance à la taxe des ordures ménagères en janvier 2022.

Monsieur Perron soulève le problème de circulation et surtout de stationnement en bas du hameau de la Boissière (rue J Dufy). Monsieur le Maire reconnaît la problématique et s'engage à rechercher une solution, même si elle est difficile, faute de terrain communal sur la zone.

Monsieur Vignaud fait ensuite part d'un problème d'arbre bloqué sur les piliers du pont de Humeau, Il en est pris note et indiqué par ailleurs que la municipalité s'est inscrite à un programme national d'inspection des ponts qui devrait permettre d'obtenir un diagnostic sur l'état général de l'ouvrage entre l'été 2021 et l'été 2022.

Monsieur Chaboisson évoque le projet de construction de bâtiments agricoles à la Ratrie, s'inquiétant de l'impact sur la voirie (route de la Tuilerie). Monsieur le Maire répond, qu'à ce jour le permis de construire n'est pas déposé et qu'il étudiera alors en détail le dossier.

La séance fût levée à 20h15.

Boussay, le 12 mars 2021



Le Maire,
Marc De BECDELIEVRE